



- Fermes
- SC : Secteur Constructible
- SN : Secteur Naturel non constructible.
- ○ Sentier pédestre ou équestre à conserver
- ⊗ Espace boisé à conserver
- Zone inondable

Vu pour être annexé à l'arrêté  
 délibéré en 29 SEPT. 2006

Le Maire

SOUS-PREFECTURE  
 REÇU LE  
 - 4 JUIL. 2006  
 DE CHERBOURG

COMMUNE DE SAINT-CYR  
 - 50 310 -

Etude préalable  
 à la définition d'une carte communale

N° \_\_\_\_\_ Carte Com. 50 130  
 Echelle \_\_\_\_\_ 1/5 000